

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Il faut permettre au chef de l'opposition de répondre à l'exposé du ministre.

L'hon. M. Stanfield: D'habitude, le ministre des Transports s'efforce de verser de l'huile sur les eaux agitées. Il est évident qu'il n'y arrivera pas dans le cas qui nous occupe. J'en conviens, bien sûr, ceux qui travaillent sur les lieux méritent des louanges. Cependant, quelque chose m'inquiète dans l'exposé du ministre; il semble presque satisfait de l'étendue des dégâts qui se sont déjà produits. Si l'on en croit sa déclaration, ils auraient été minimes jusqu'ici. C'est faux, naturellement. En ce qui concerne la pêche, cette assertion du ministre ne correspond guère à la réalité.

Quant aux dégâts, c'est quelque chose que le ministre et le gouvernement dans son ensemble devraient examiner. Outre les points abordés par le ministre, il ne faut pas oublier non plus la situation difficile dans laquelle se trouveront ceux qui subiront des dommages. Quel recours auront-ils? Nous songeons ici à nombre d'habitants de la Nouvelle-Écosse, de condition relativement modeste, qui ne peuvent rivaliser avec les grandes sociétés quand il s'agit de se faire conseiller en matière juridique. Le gouvernement est dans l'obligation de les aider à faire évaluer les dommages et de veiller à ce qu'ils obtiennent justice.

Le ministre a dit qu'il devait y avoir une enquête indépendante. Je ne sais pas exactement ce qu'il entend par là; j'aimerais qu'il le précise. Il est d'une importance capitale qu'une enquête publique ait lieu—pas simplement une enquête effectuée au sein du ministère ou en vertu de la loi sur la marine marchande du Canada, mais une enquête totalement indépendante et publique. Il semble évident que ni le gouvernement ni le ministère des Transports n'étaient prêts à faire face à cette tragédie. Je conviens, naturellement, qu'il n'est pas possible de prévenir un événement de cette sorte mais il s'est avéré que ni le gouvernement ni le ministère n'avaient de règlement prévu pour en réduire le risque. Il est aussi évident que le ministère n'avait pas de plan d'urgence. Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont prié le ministre de leur dire pourquoi le navire n'avait pas été détruit lorsque la chance de le faire s'était présentée.

L'hon. M. Jamieson: Vous avez demandé pourquoi on ne l'a pas brûlé.

L'hon. M. Stanfield: En effet. J'ai simplement employé un terme plus général en disant «détruit». Cette question est restée sans réponse et il faudrait en obtenir une au cours d'une enquête publique.

Ce fut une grande tragédie, mais ce sera beaucoup plus grave à l'avenir à moins que le gouvernement ne tire une leçon—à moins que nous ne tirions tous une leçon—de cet incident. Le ministre sait très bien que dans la zone qui nous intéresse l'eau est actuellement si profonde que le port peut accueillir des superpétroliers. Celui qui a échoué était petit; il est très petit par rapport à ceux qui utiliseront ces eaux avant longtemps. Il importe que le ministère prenne des mesures efficaces pour prévenir des accidents de ce genre et agir promptement.

Tout cela entraîne évidemment des répercussions sur le Nord, les eaux de l'Arctique, sur les modalités en vertu desquelles le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources accorde des permis d'exploration dans le Nord, ainsi que sur l'utilisation de nos eaux territoriales et des eaux au large de nos côtes orientale et occidentale.

Une voix: L'eau lourde.

L'hon. M. Stanfield: Elle est moins lourde que le pétrole qui entoure le ministre. Il est évident qu'il faut chercher à obtenir la plus grande coopération internationale possible. Je vois qu'il serait souhaitable de réunir une équipe internationale vouée à la recherche sur ce genre de problème ainsi qu'une équipe internationale qui chercherait les meilleures méthodes de nettoyer les eaux après les accidents de ce genre. Mais le point essentiel, c'est que la responsabilité incombe au gouvernement du Canada dans les eaux territoriales; ce n'est pas une responsabilité internationale, bien qu'il faille, bien entendu, chercher à obtenir toute l'aide internationale possible.

Nous demandons donc au ministre l'assurance qu'un organisme indépendant fera une enquête publique. Nous espérons qu'une telle enquête non seulement jettera plus de lumière sur l'accident, mais encore en préviendra d'autres semblables. En outre, le gouvernement pourrait dès lors être mieux en mesure de parer à la situation si, hélas! elle devait se renouveler.